

**Commune de LAILLY EN VAL**  
**PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 30 mai 2016**

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 26 mai 2016

Date d'affichage : 26 mai 2016

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme. F. BRETON, Mme N. BOUCHAND, Mme M.J. COUDERC, M. Y. FICHOU, Mme E. FOSSIER, M. J.P. FROUX, Mme M.P. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, M. J.Y. MARQUET, M. E. MELLOT, M. J.N MILCENT, M. R. MOIRE, M. P. PICHON, M. F. PREVOST.

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à, MME M.J. COUDERC,

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. Ph. GAUDRY,

M. H. VESSIERE a donné procuration à M. R. MOIRE,

M. M. GRIVEAU a donné procuration à M. G. LEPLEUX,

Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme A. LAMBOUL

Absent(s) : Mme V. GUERIN, M. S. MORIN

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : Mme M.J. COUDERC

**Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2016
2. Maitrise d'œuvre aire de camping-car et ses abords
3. Relevé topographique pour aménagement
4. Schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret
5. Travaux de câblage informatique à l'école élémentaire
6. Adhésion au GIP Recia
7. Renouvellement bulletin 2016
8. Convention de formation PSC1
9. Panneau travaux bâtiment périscolaire
10. Remplacement caméras détériorées
11. Services périscolaires
12. Achats école maternelle
13. Equipement agrandissement mairie
14. Questions posées par le groupe minoritaire au Conseil
  - Poste du garde champêtre
  - Effectifs communaux
  - Transport des aînés pour le Club de l'amitié
15. Questions diverses
16. Questions des membres

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Maîtrise d'œuvre aire de camping-car et ses abords

*Monsieur le Maire propose la signature d'une mission de maîtrise d'œuvre pour aménager l'aire de camping-cars et ses abords. Un devis estimatif, et un plan correspondant, du projet ont été donnés aux élus. Pour permettre un devis précis un relevé topographique sera nécessaire.*

*Une demande de subvention quant à ce projet d'aménagement pourra être déposée pour la partie concernant l'enrobé devant les pompiers.*

*Monsieur Pichon précise qu'il ne trouve pas judicieux la présence d'un chemin en bitume dans le projet du fait de sa situation en zone verte et de l'impact sur l'écoulement des eaux. Le réseau de candélabre devrait de plus sécuriser la partie piétonne menant au parking pêcheurs plutôt que de se trouver au milieu de l'aire de camping-cars.*

*Madame Lamboul explique que le plan a été réalisé en fonction d'options qui devront être prises ou pas, que le chemin en bitume en est une que la commission travaux ne comptait certainement pas prendre et que l'argument plus sécurisant de l'emplacement des candélabres sera revu en commission.*

Délibération n° 1605-50

Objet : Maîtrise d'œuvre aménagement aire de camping-car et ses abords

Considérant le souhait de réaménager le parking camping-car et ses abords,  
Considérant la nécessité pour la bonne réalisation de ce projet de faire appel à un maître d'œuvre pour l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre VRD,  
Considérant le devis analysé par la commission compétente,  
Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

Par 17 voix pour, par 1 voix contre (Mme. F. BRETON)

et par 3 abstentions (Mme E. FOSSIER, M. E. MELLOTT, M. P. PICHON),

**DÉCIDE**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ORLING correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre VRD pour les travaux d'aménagement du parking camping-cars et de ses abords pour un montant de 5940 € TTC.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions concernant ce projet.

### 3. Relevé topographique pour aménagement

#### Délibération n° 1605-51

Objet : Levé topographique pour aménagement camping-cars et abords

Considérant le souhait de réaménager le parking camping-car et ses abords,  
Considérant la nécessité pour la bonne réalisation de ce projet de faire réaliser un levé topographique par un géomètre,  
Considérant le devis analysé par la commission compétente,  
Considérant l'analyse technique et financière,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

Par 17 voix pour, par 1 voix contre (Mme. F. BRETON)  
et par 3 abstentions (Mme E. FOSSIER, M. E. MELLOTT, M. P. PICHON),

#### DÉCIDE

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise S.C.P. PERRONNET correspondant au levé topographique pour les travaux d'aménagement du parking camping-cars et de ses abords pour un montant de 1764,75 € HT.

### 4. Schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret

*Monsieur le Maire rappelle le projet de fusion des 4 communautés de communes du Val des Mauves, du Val d'Ardoux, du canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne, l'exposé de Monsieur D. Faucon du 9 mai, ainsi que la future communauté de communes représentera 47000 habitants et sera à ce titre la 3<sup>ème</sup> du Loiret en terme de population après celles d'Orléans et de Montargis.*

#### Délibération n° 1605-52

Objet : Projet de périmètre de fusion des communautés de communes

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;  
Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 33,35 et 40 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5210-1-1 qui prévoit dans chaque département la réalisation d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et en précise les modalités d'élaboration ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant approbation du Schéma de Coopération Intercommunal du Loiret ;  
Vu l'arrêté de projet de périmètre portant fusion des Communautés de Communes du Val des Mauves, du Val d'Ardoux, du canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne en date du 2 mai 2016, notifié pour avis par Monsieur le Préfet du Loiret  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de donner son avis sur le projet envisagé,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

Par 20 voix pour, par 0 voix contre et par 1 abstention (M. J.N MILCENT),

## DÉCIDE

**-DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet de périmètre portant fusion des Communautés de communes du Val des Mauves, du Val d'Ardoux, du canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne.

### 5. Travaux de câblage informatique à l'école élémentaire

*Monsieur le Maire explique la nécessité de réaliser un câblage pour relier le BI et le gymnase au bâtiment principal de l'école élémentaire pour pouvoir bénéficier de l'installation téléphonique en IP de la mairie.*

*Madame Breton informe que la fédération de basket demande à ce qu'une connexion internet wifi soit utilisable au gymnase pour les matchs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.*

*Monsieur Milcent précise qu'un travail est fait actuellement pour trouver la meilleure solution pour sécuriser le réseau wifi de la commune.*

*Madame Breton précise qu'il y a toujours des problèmes de badgeuse au gymnase.*

*Monsieur Fichou alerte sur le wifi en présence de très jeunes enfants.*

#### Délibération n° 1605-53

**Objet :** Travaux sur câblage informatique BI-école élémentaire-gymnase

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de câblage et de branchement informatiques pour permettre de relier le B.I. et le gymnase au bâtiment principal de l'école élémentaire,

Considérant que ces branchements permettront à ces bâtiments de profiter du réseau de téléphonie de la mairie,

Considérant le devis reçus et analysé par la commission compétente,

Considérant l'analyse technique et financière,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité

### DÉCIDE

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise VODOLIS correspondant aux travaux sur câblage informatique entre le BI, le gymnase et l'école élémentaire pour un montant de 3309,32 € TTC.

### 6. Adhésion au GIP Recia

*Monsieur le Maire présente la plateforme dématérialisée du GIP Récia qui permet la simplification des échanges avec les tiers (trésorerie, préfecture...) des pièces dématérialisées. L'adhésion est de 1680 € à l'année.*

*Monsieur Fichou précise que le GIP Récia est à l'initiative du Conseil Régional et de la Préfecture. La communauté de communes du canton de Beaugency a pris l'initiative de le faire connaître à ses communes membres.*

Délibération n° 1605-54

Objet : Adhésion au GIP Recia

Considérant le processus de dématérialisation des procédures administratives que la mairie doit mettre en place,  
Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de la plateforme régionale mutualisée d'administration du GIP Recia,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

- D'APPROUVER** l'adhésion de la mairie de Lailly en Val au GIP Recia,
- D'APPROUVER** la convention constitutive,
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive au GIP Recia,
- D'APPROUVER** les conditions de l'adhésion.

*7. Renouvellement bulletin 2016*

Délibération n° 1605-55

Objet : Renouvellement bulletin municipal 2016

Considérant les demandes très nombreuses d'articles à paraître dans le bulletin qui ne pouvaient être satisfaites du fait du format actuel du bulletin municipal,  
Considérant la volonté d'éditer un bulletin plus conséquent en janvier pour que les trois parutions soient équivalentes, soit chaque année un bulletin de 24 pages en juin, de 20 pages+2 pages pour le calendrier annuel en octobre et de 24 pages en janvier,  
Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,  
Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis de SANDRINE PROUST GRAPHISTE correspondant :
  - à la conception et à la réalisation des bulletins de juin 2016, octobre 2016 et janvier 2017 pour un montant de 2524 €.
  - à l'impression des bulletins de juin 2016, octobre 2016 et janvier 2017 pour un montant de 3982 €.

*8. Convention de formation PSC1*

Délibération n° 1605-56

Objet : Formation groupée à la formation PSC1

Considérant qu'il est important pour une collectivité territoriale de posséder des agents municipaux formés en matière de santé et de sécurité,  
Considérant la possibilité de se grouper avec les communes de Villorceau, Baule, Cravant et Tavers pour organiser une formation initiale de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC1),  
Considérant la convention proposée pour la participation de 3 agents communaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour la participation à la formation groupée PSC1 de 3 agents communaux de Lailly en Val.

*9. Panneau travaux bâtiment périscolaire*

Délibération n° 1605-57

Objet : Panneau pour les travaux du bâtiment périscolaire

Considérant qu'il est nécessaire de poser un panneau indiquant l'aide financière de la Région Centre dans la construction du nouveau bâtiment périscolaire, pour percevoir le versement de la subvention attribuée par la Région Centre sur cette réalisation,

Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,

Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MDS correspondant à la fabrication et à la pose d'un panneau d'information sur le financement du nouveau bâtiment périscolaire par la Région Centre pour un montant de 898,80 € TTC.

*10. Remplacement caméras détériorées*

Délibération n° 1605-58

Objet : Remplacement des caméras vandalisées

Considérant les actes de vandalisme qui ont détruit 3 caméras de surveillance des abords de la salle de la Lisotte,

Considérant la nécessité de les remplacer pour assurer la continuité de la vidéosurveillance,

Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,

Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise VODOLIS correspondant au remplacement de 3 caméras de vidéosurveillance pour un montant de 2533,26 € TTC.

Monsieur le Maire propose de voter les horaires scolaires et périscolaires pour la rentrée 2016/2017.

Délibération n° 1605-59  
Objet : Rythmes scolaires année 2016/2017

Considérant la réforme des rythmes scolaires telle qu'envisagée par la loi,  
Considérant les différentes réunions de concertation mises en œuvre pour l'organisation des rythmes scolaires et périscolaires pour la rentrée 2016/2017,  
Considérants les horaires présentés au conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**-DE VALIDER** les horaires scolaires et périscolaires ci-dessous pour les écoles maternelle et élémentaire de Lailly en Val pour la rentrée 2016/2017 :

ECOLE MATERNELLE :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h50-11h50	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h50-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie 11h50-h13h00	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	13h30-16h30 Classe	13h30-15h00 Classe		13h30-16h30 Classe	13h30-15h00 Classe
		15h00-16h30 TAP			15h00-16h30 TAP
16h30-18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

ECOLE ELEMENTAIRE :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h45-11h45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h45-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie 11h45-13h00	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	13h30-15h00 Classe	13h30-16h30 Classe		13h30-15h00 Classe	13h30-16h30 Classe
	15h00-16h30 TAP			15h00-16h30 TAP	
16h30-18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

*Madame Couderc propose de nouveaux tarifs périscolaires qui ont été établis suite à des réunions de travail avec élus et représentants de parents d'élèves.*

*De nombreux échanges ont lieu mettant en avant le manque de flexibilité des tarifs proposés du fait des forfaits.*

*Il est donc décidé de retravailler sur ces tarifs et de les voter lors d'un prochain conseil municipal exceptionnel.*

## 12. Achats école maternelle

Délibération n° 1605-60

Objet : Achats école maternelle

Considérant les demandes de meubles et de matériel scolaire faites par Madame la directrice de l'école maternelle,

Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,

Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise WESCO correspondant à la livraison de 6 tapis de réception pour un montant de 686,91 € TTC.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise UGAP correspondant à la livraison de 4 meubles bas mobiles pour matériel de dessin et peinture pour un montant de 972,89 € TTC.

*Monsieur Pichon demande trois tablettes numériques pour l'école élémentaire.*

*Mesdames Lamboul et Couderc se proposent d'aller voir la directrice de l'école élémentaire.*

## 13. Equipement agrandissement mairie

Délibération n° 1605-61

Objet : Mobilier et informatique pour l'agrandissement de la mairie

Considérant l'agrandissement de la mairie et la nécessité d'équiper cet espace en mobilier et matériel informatique,

Considérant les devis reçus et analysés par la commission compétente,

Considérant l'analyse technique et financière,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après délibération et à l'unanimité  
**DÉCIDE**

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LYRECO correspondant à la livraison mobilier (bureau, siège, table, armoire) pour un montant de 3075,25 € TTC.



**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ADEFI correspondant à la livraison et l'installation de 2 unités centrales pour un montant de 1339,99 € TTC.

#### 14. Questions posées par le groupe minoritaire au Conseil

- *Poste du garde champêtre*

*Monsieur Gaudry remet au groupe minoritaire, suite à leur demande, la fiche de poste, les horaires et l'arrêté de nomination du garde champêtre.*

*Monsieur Pichon demande si le garde champêtre est assermenté. Monsieur Gaudry informe que le garde champêtre sera assermenté après sa formation obligatoire dont le date sera déterminée par le CNFPT.*

- *Effectifs communaux*

*Monsieur Gaudry informe que par rapport aux effectifs du 29 juin 2015 il y a un apprenti en plus aux services techniques pour anticiper le départ à la fin de sa formation au 31 août du 1<sup>er</sup> apprenti.*

*Madame Breton demande si les personnels d'animation seront conservés pour la prochaine année scolaire. Madame Couderc répond que le travail sur les plannings est en cours et que, les rythmes des TAP étant modifiés, des changements seront nécessaires sur les différents postes d'animation et d'entretien.*

*Madame Breton demande si un bilan des TAP sera demandé aux enfants pour permettre de savoir si cela leur a plu et ajuster les activités de l'année prochaine.*

*Monsieur Gaudry répond qu'un questionnaire pourra être mis en œuvre auprès des enfants.*

- *Transport des aînés pour le Club de l'amitié*

*Madame Lamboul lors de la réunion du CCAS a fait un point sur le transport des aînés. Il coûte aujourd'hui environ 2000€ par an pour 6 personnes, ce qui correspond à une charge pour le CCAS de 1600 € par an. Or les demandes d'aides sociales sont en augmentation. Il a donc été décidé de faire une enquête auprès des aînés pour savoir s'il est possible de revenir au covoiturage. Il semble que cela soit possible. Ce sujet sera donc à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCAS pour qu'une décision soit votée.*

#### 15. Questions diverses

*Monsieur Gaudry informe :*

- *Le vente des terrains, évoquée lors d'un précédent conseil, pour 90 000 € et 500 € a eu lieu le 25 mai. Cela va permettre de rembourser les 27 000 € dus par la commune dans cette succession.*
- *Madame Viaud, directrice de l'école élémentaire, remercie le Conseil pour la somme de 2205 € donnée à la coopérative scolaire.*
- *L'association CAL Foot remercie le Conseil pour la somme allouée à l'association.*

- *Le carrossage du chemin de Vézenne a été signé en urgence, suite à la fermeture du pont du Ru de Chatillon, pour 10 000 € par l'entreprise Legout. Les intempéries ont cependant bloqué les travaux.*
- *Le nouveau site internet de la mairie est en ligne.*
- *Suite à une erreur dans le devis pour l'assainissement de la rue de la Trépinrière, une négociation a eu lieu avec la Lyonnaise des eaux et le maître d'œuvre Orling. Un nouveau devis a été signé en mai pour un montant de 27 498 €.*
- *L'assemblée générale du basket aura lieu le 18 juin. La municipalité sera représentée par Mme Breton.*
- *Une invitation de l'association L'embouchure a été reçue par la mairie pour une réunion de présentation le mardi 14 juin 2016 à Baule.*
- *Le programme des animations des 13 et 14 juillet est affiché à la mairie et consultable sur le site internet de la commune.*
- *Un projet pour l'arrêté « zéro pesticide et entretien des trottoirs » est présenté aux élus. Monsieur Gaudry demande l'avis des membres du conseil sous 8 jours.*

## 16. Questions des membres

- *Monsieur Fichou demande où en sont les travaux du pont du ru de Chatillon. Monsieur Gaudry informe qu'un maître d'œuvre n'a pas encore été engagé, que des devis pour un pont cadre sont en cours et qu'un dossier a été fait avec le technicien du syndicat de l'Ardoux pour la réalisation des travaux et les demandes de subvention. Des démarches sont, de plus, en cours pour essayer d'obtenir un pont provisoire gratuit par le génie.*
- *L'ouverture des plis et l'analyse des offres du marché restauration aura lieu le vendredi 3 juin à 19h.*
- *Un conseil municipal extraordinaire est fixé au mercredi 8 juin 2016 à 19h30 pour voter les tarifs périscolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2016.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 22 h 47.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :  
avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE LA POTERIE	Mme. F. BRETON
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI- PALAIS	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à, MME M.J. COUDERC,  
Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. Ph. GAUDRY,  
M. H. VEISSIERE a donné procuration à M. R. MOIRE,  
M. M. GRIVEAU a donné procuration à M. G. LEPLEUX,  
Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme A. LAMBOUL

Absent(s) : Mme V. GUERIN, M. S. MORIN.